

Dons du district de Ville-sur-Aulne (Finistère), lors de la séance du 26 floréal an II (15 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Dons du district de Ville-sur-Aulne (Finistère), lors de la séance du 26 floréal an II (15 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 339;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_26844_t1_0339_0000_2

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Séance du 26 Floréal An II

(Jeudi 15 Mai 1794)

Présidence de CARNOT

La séance s'ouvre à onze heures.

Un membre de la commission des dépêches donne lecture de la correspondance.

1

L'agent national du district de Ville-sur-Aulne (1) annonce à la Convention qu'il vient d'adresser au représentant du peuple Jean-Bon-Saint-André, 257 marcs 7 onces 2 gros d'argenterie, qui, joints à un premier envoi du 14 pluviôse, forment un total de 1 444 marcs.

Insertion au bulletin (2).

[Ville-sur-Aulne, 27 germ. II] (3).

« Citoyen président,

Nous venons de faire charger à l'adresse de votre collègue Jeanbon Saint-André 257 marcs, 7 onces, 2 gros d'argenterie, lesquels joints à ceux envoyés le 14 pluviôse présentent un total de 1444 marcs. De plus nous avons fait parvenir à la guillotine un de nos diseurs de *Bonnes Messes*. Nos saints d'argent vont se convertir en numéraire: nous avons mis à l'ordre du jour ceux en fer et ils ne tarderont pas à se rendre utiles. »

FENIGAN.

2

Les administrateurs du district de Vitry-sur-Marne (4) écrivent que le décret qui accorde 100 000 liv. de secours provisoire à leurs concitoyens incendiés le 4 floréal, a porté dans leur ame la consolation et les sentimens de la plus vive reconnaissance: il a été proclamé au milieu des cris mille fois répétés de *Vive la République! Vive la Convention nationale! Vive la Montagne!*

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

(1) Finistère,auj. Châteaulin.

(2) P.V., XXXVII, 216. Bⁱⁿ, 29 flor. (suppl^t).

(3) C 302, pl. 1086, p. 29.

(4) Marne.

(5) P.V., XXXVII, 216.

[Vitry-sur-Marne, 20 flor. II; Au présid. de la Conv.] (1).

« Le décret de la Convention nationale qui accorde 100.000 liv. de secours provisoire à nos concitoyens incendiés le 4 floréal a porté dans leur âme la consolation et les sentimens de la plus vive reconnaissance. Dans le tems du despotisme où les tyrans et leurs lâches satellites prodiguaient les richesses du peuple et buvaient avec avidité le sang du malheureux, les sollicitations les plus justes n'étaient pas écoutées, l'infortune demeurait sans ressource et maudissait à la porte d'un ministre insolent la promesse d'un secours qui n'était jamais effectué. Aujourd'hui que la justice et la fraternité sont à l'ordre du jour, que le peuple a recouvré ses droits, nous avons porté nos réclamations auprès des représentans de ce peuple de frères et nous avons ressenti les effets de la bienfaisance nationale.

Brave Montagnard, adresse à la Convention les sentimens de notre sensibilité et de notre reconnaissance, dis-lui que les autorités constituées, les Sociétés populaires réunies ont proclamé aujourd'hui son décret bienfaisant et que les cris mille et mille fois répétés ont fait retentir les airs de vive la République, vive la Convention nationale, vive la Montagne. »

HERY (agent nat.), FORBY, LELOREAU.

3

La Société populaire d'Orcières (2) invite la Convention nationale à rester à son poste, et lui présente l'état des dons que les sans-culottes de cette commune ont déposés au district d'Embrun. Ces dons consistent en 66 chemises, 18 paires de bas, 280 liv. en assignats et 56 liv. en numéraire.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

(1) C 302, pl. 1097, p. 18.

(2) Htes-Alpes.

(3) P.V., XXXVII, 217. Bⁱⁿ, 27 flor. (suppl^t), 29 flor. (suppl^t); J. Sans-Culottes, n° 458; J. Paris, n° 504.